

VIVALIS

Type de contrat
Contrat de prévoyance

Revalorisation possible
Selon l'indice AGIRC

Mise en réduction de la rente
Possible après 8 années de cotisations dégressives (10 ans si cotisations viagères stables)

Coordonnées
www.prevadies.fr ou
www.harmonie-mutualite.fr

GÉNÉRALITÉS

- ▶ Limite d'âge à la souscription : 75 ans
- ▶ Délais de carence
 - 12 mois pour maladie physique, 36 mois pour maladie psychique et neurologique.
- ▶ Définitions des niveaux de dépendance
 - Totale : GIR1 et GIR2
 - Partielle : GIR3
 - Légère : GIR4

EXEMPLE DE TARIFS ANNUELS

FORMULE	300 €/ MOIS		900 €/ MOIS	
	VIVALIS*	VIVALIS +	VIVALIS*	VIVALIS +
55 ANS	130.92€	155.41€	392.76€	466.24€
60 ANS	166.08€	197.42€	498.36€	592.27€
65 ANS	213.72€	254.70€	641.04€	764.10€
70 ANS	264.60€	334.26€	835.44€	1 002.78€
75 ANS	380.16€	459€	1 140.48€	1 377€

*Tarifs hors capital optionnel.
Tarification viagère pour les deux formules.

NIVEAUX DE GARANTIE

MONTANT DE LA PRESTATION	RENTE VERSÉE SELON LE NIVEAU DE DÉPENDANCE			CAPITAL VERSÉ SELON LE NIVEAU DE DÉPENDANCE		
	DE 300 € À 1 500 €			INCLUS OU OPTIONNEL 5 MOIS DE RENTE		
NIVEAUX DE DÉPENDANCE	TOTALE	PARTIELLE	LÉGÈRE	TOTALE	PARTIELLE	LÉGÈRE
VIVALIS	100%	75%		100%		
VIVALIS +	100%	75%		100%	100%	100%

Capital optionnel pour la formule « Vivalis » et inclus pour « Vivalis + ».

VERDICT

Pour • Une évaluation de la dépendance simple, avec la grille AGGIR. La couverture de la dépendance totale et partielle avec le versement d'un capital égal à 5 fois le montant de la mensualité choisie, dès la dépendance légère (formule VIVALIS+). Le choix entre les cotisations viagères stables ou dégressives (-70% dès 15 ans de cotisations). Une réduction de 10% si souscription couplée.

Contre • Des prestations d'assistance insuffisantes.

